

Mesdames, Messieurs, Chers amis de l'ARE,

Je suis particulièrement heureux de pouvoir participer aujourd'hui à ce séminaire de l'Assemblée des Régions d'Europe sur le thème "les handicaps comme source de richesse pour les Régions" et vous remercie de m'avoir invité à y présenter la politique régionale que nous avons mise en place dans notre région Poitou-Charentes.

En France, la politique en direction des personnes en situation de handicap relève d'abord de par la loi, du champ de compétences de l'Etat et des Départements. Mais, elle nécessite aussi, par sa nature transversale, l'implication des autres collectivités territoriales (communes, communautés de communes, régions).

La Région Poitou-Charentes, pour renforcer la cohésion sociale régionale et permettre à chacun des habitants d'être un citoyen à part entière, souhaite faciliter les conditions de vie des personnes en situation de handicap dans ses domaines de compétence.

La Région souhaite être elle-même exemplaire, susciter une dynamique régionale autour du handicap pour développer des activités, des équipements et des territoires accessibles à tous, mettre en réseau des actions qui ont fait leur preuve et impulser une dynamique interrégionale de prise en compte du handicap.

Pour préciser nos choix et fixer les priorités, il nous a paru essentiel d'aller à la rencontre de tous les acteurs au quotidien pour que chacun se sente moins seul, qu'il soit personnellement en situation de handicap, parent directement concerné, professionnel ou responsable en position d'agir.

Trop souvent, on se sait capable de beaucoup de choses mais on s'en trouve empêché malgré soi non par le handicap mais par l'idée que les autres s'en font et par l'inhospitalité du monde environnant.

A notre échelle, là où ensemble nous pouvons peser, nous souhaitons remettre les choses d'aplomb et la norme à sa juste place : ce qui n'est pas normal, ce sont des écoles, des collectifs de travail, des groupements sportifs, des lieux de loisirs et de culture, des moyens de transports et de communication seulement conçus pour les uns, fussent-ils majoritaires, et excluant les autres, fussent-ils minoritaires.

Nous avons organisé un 1^{er} forum participatif régional, qui a rassemblé plus de 400 personnes, intitulé « Handicap et Citoyenneté ». Car c'est bien de cela qu'il s'agit : de citoyenneté, pas simplement formelle mais réelle, concrète, quotidienne.

Nous avons acquis cette conviction : une société se juge aussi à la façon dont elle sait ou ne sait pas faire vivre ensemble ceux que l'on dit valides et ceux qui, à tout âge, affrontent l'épreuve d'un handicap, temporaire ou permanent.

Nous nous refusons, pour notre part, à parler de « personnes handicapées » car l'ombre portée du handicap sur une vie ne suffit jamais à définir une identité ou une personnalité.

Le mot même de « handicap » s'est, au fil du temps, chargé de connotations simplificatrices qui font parfois écran à une juste perception de l'extrême variété des situations vécues.

Notre combat, c'est celui pour l'égalité dans un espace équitablement partagé et réellement accessible à tous. Un espace englobant tous les domaines de la vie quotidienne, où la prise en compte des difficultés spécifiques liés au handicap fonde un véritable droit à compensation. Disons-le franchement : il reste à la France bien du chemin à parcourir pour respecter l'égalité de tous les siens. Certains pays européens font plus et mieux que nous : l'Europe concrète et solidaire que nous appelons de nos vœux devrait, dans le domaine du handicap comme dans d'autres, hâter cette égalisation par le haut qui est, pour nous, sa raison d'être.

En février 2005, le Gouvernement français a promulgué une nouvelle loi sur le handicap.

Celle ci, à nos yeux, ne témoigne pas d'une ambition à la mesure de l'enjeu. Elle comporte certes d'importants progrès. Mais les grandes lois ne s'accommodent pas de petits moyens. L'Etat renonce à assumer énergiquement les responsabilités légales qui sont les siennes et, pour le reste, s'en remet aux Départements, oubliant au passage qu'une politique par nature transversale suppose la mobilisation conjointe de toutes les collectivités territoriales, des communes et communautés de communes aux Régions, ainsi que de tous les acteurs socio-économiques. Par exemple, la formation des professionnels, qui se sentent souvent si démunis, n'y est pas centrale et l'accès aux pratiques culturelles ou sportives guère abordé.

Que peut et que doit faire, dans ce contexte, une Région comme la nôtre ? Pas tout, ce serait mentir, mais beaucoup si nous savons conjuguer nos efforts. A condition de ne pas faire des handicaps un domaine à part mais une préoccupation systématiquement prise en compte dans l'ensemble de ses compétences.

Pour que la vigilance collective du nouvel Exécutif régional ne risque pas de s'émousser au fil de la mandature, nous avons mis en place un comité de pilotage transversal composé d'élus et de référents handicap dans tous nos services qui veille à la prise en compte de cette dimension dans les différentes politiques régionales sectorielles.

Et j'ai été chargé par notre Présidente de Région, Madame Ségolène ROYAL, d'une mission concernant les actions à mener pour faciliter la vie de nos concitoyens en situation de handicap autour de 4 orientations principales :

- Etre attentifs à toutes les formes de handicap – physique, sensoriel, psychique ou mental – et à l'extrême diversité des situations, individuelles et familiales, qui en résultent.
- Prendre en compte toutes les dimensions de l'accessibilité qui ne se limite pas aux problèmes de mobilité réduite et de transports, certes très importants, mais concerne aussi l'accueil et l'accès aux pratiques de toutes les activités.

- Raisonner en termes d'intégration réelles des personnes en situation de handicap à tous les âges de la vie pour une citoyenneté à part entière et non entièrement à part.
- Faire en sorte que là où elle est seule à décider, la Région Poitou-Charentes soit exemplaire et que, partout où elle peut apporter une aide utile, elle soit une facilitatrice et une accompagnatrice efficace pour ses partenaires.

Depuis 2 ans, nous avons commencé à agir :

Tout d'abord, la Maison de la Région. Les travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ont été lancés : boucles magnétiques dans nos salles de réunion, pour les personnes malentendantes, site Internet accessible aux personnes malvoyantes. Nous ferons en sorte d'accueillir parmi les personnels de la Région et à tous les niveaux de responsabilité, davantage de personnes que leur situation de handicap n'empêche nullement d'apporter leurs compétences. La situation que nous avons découverte à notre arrivée n'était pas brillante : moins de 2% de nos effectifs étaient occupés par des travailleurs handicapés sans oublier la formation du personnel à l'accueil.

Un domaine me tient tout particulièrement à cœur : celui de l'éducation et de l'intégration scolaire car c'est là que tout commence.

C'est pourquoi, dans le domaine de compétence qui est le notre, construire et rénover les lycées, la Région a réalisé un cahier des charges sur l'accessibilité. A l'occasion de chaque chantier, des travaux d'accessibilité des établissements et l'installation d'équipements adaptés, au cas par cas, seront effectués pour répondre aux besoins individuels.

Autre responsabilité régionale forte : la formation professionnelle, condition souvent déterminante de l'accès ou du retour à l'emploi des jeunes et des adultes en situation de handicap. La Région entend doubler en 5 ans le nombre de jeunes apprentis en situation de handicap. Nous avons également intégré dans notre Plan Régional de Formation des mesures favorisant l'emploi des travailleurs en situation de handicap : nous prenons en charge le coût en même temps que la rémunération des stagiaires.

Car faciliter l'accès à la formation des travailleurs, hommes et femmes, en situation de handicap, c'est à la fois les aider à se retrouver mieux armés sur le marché du travail, à se reconverter en cas de besoin et à évoluer dans leur carrière.

Nous profitons également dans le cadre de la décentralisation, et du transfert par l'Etat à la Région de responsabilités nouvelles en matière de formation des personnels paramédicaux et sociaux, pour qu'ils soient mieux préparés à prendre en compte les questions relatives aux handicaps dans l'exercice de leurs métiers, qu'il s'agisse des infirmières, des aides-soignantes, des puéricultrices, des travailleurs sociaux, des éducateurs, bref de toutes les professions qui, dans ces secteurs, jouent un rôle déterminant dans l'accueil et l'accompagnement des personnes de tous âges en situation de handicap. Dans le cadre du dispositif des Emplois Tremplins financés par la Région au bénéfice des associations ou lors de la création d'entreprises, nous avons levé toute condition d'âge dès lors que ces emplois que nous subventionnons permettent le recrutement d'une personne en situation de handicap et nous accordons aussi des primes à l'emploi. En matière de déplacements, la Région est compétente pour les Transports Express Régionaux. Nous avons associé les représentants des

associations de personnes en situation de handicap au Comité Régional des Transports. Notre plan de modernisation des gares TER inclue le financement intégral de la mise en service d'auto-motrices électriques équipées d'une palette dite « comble lacune » qui permet l'accès à la rame quand les quais ne sont pas à niveau. Avec la Région voisine des Pays de la Loire, nous avons mis en place des autocars TER entièrement accessibles. Voilà comment nous nous efforçons de mieux garantir le droit élémentaire d'aller et venir.

Dans le Schéma Régional du Tourisme que nous avons élaboré avec nos partenaires, nous avons tenu à ce que le handicap soit pris en compte dans toutes ses dimensions. Un exemple : le plan de mise en accessibilité des plages et des plans d'eau comme le dispositif "audioplage" pour les mal voyants, l'aménagement des pontons de pêche, l'aide apportée aux clubs de loisirs pour qu'ils puissent acheter des fauteuils tous terrains.

Parce que vivre ensemble c'est aussi partager avec les autres les plaisirs du spectacle et de la pratique culturelle ou sportive. Le droit de se cultiver et de s'adonner aux sports de son choix doit donc être plus également garanti, en milieu rural comme en milieu urbain, avec ou sans handicap. C'est pourquoi, nous avons décidé que tout bénéficiaire d'une subvention régionale dans le domaine culturel ou sportif devait développer au moins une action inscrite dans la durée en direction de publics ayant des difficultés pour accéder aux activités proposées et notamment des personnes en situation de handicap. La Région accompagne aussi la mise en accessibilité des équipements sportifs ainsi que des salles et lieux de spectacles. Elle aide également à l'acquisition de matériel dédié à la pratique handisport.

Enfin, les Contrats Régionaux de Territoire que nous signons avec les Pays et les Agglomérations comptent désormais, un volet « Santé-Handicap ». Et parce qu'il est important de ne pas se limiter seulement à l'accessibilité du cadre bâti, nous développons la notion de "territoire adapté" qui englobe aussi les cheminements, les déplacements, l'accueil.

Autant de moyens supplémentaires pour agir sur le terrain qui doivent permettre d'apporter des réponses très concrètes et au plus près des besoins.

Enfin, nous inscrivons l'ensemble de notre programme pluriannuel d'actions en direction des personnes en situation de handicap dans une démarche globale et transverse structurée par l'élaboration d'un Agenda 22 avec tous les acteurs concernés ; à partir des 22 « règles » adoptées par les Nations Unies en 1993.

C'est un ensemble planifié de " règles de bonne conduite " mis en œuvre par des autorités locales dans les différents domaines de la vie courante : accessibilité aux transports, éducation, emploi, loisirs, sports, information, soins de santé, réadaptation....autant de domaines à adapter à la réalité de nos collectivités.

Bravo à Mme Gunta ANCHA, qui initie déjà cette action en Lettonie - Pourquoi ne pas en faire une action phare de l'ARE ?

La Région Poitou-Charentes est la première en France à s'engager dans cette démarche.

Telles sont les principales décisions que nous avons prises dans les domaines de notre ressort et au-delà. Elles n'épuisent pas l'éventail du possible et du nécessaire.

Nos sociétés sont paradoxales : à la fois normatives, donc souvent conformistes et stigmatisantes pour ceux qui ne cadrent pas en tous points avec le moule ; et individualistes, donc souvent égoïstes amenant chacun à trouver souvent et seulement en lui-même ses solutions.

Nous devons à la fois y combattre les représentations traditionnelles du handicap et y faciliter les conditions matérielles d'une vie digne. Pour y parvenir, nous avons besoin de regrouper nos forces et de nous entraider.

En partant d'un diagnostic partagé des difficultés vécues et des obstacles que nous pourrions lever.

En écoutant les inquiétudes, les incertitudes, les impatiences légitimes et les aspirations, les réussites et les échecs de celles et ceux qui sont les premiers concernés.

En regardant très précisément, très concrètement, comment agir plus juste, chacun dans son domaine et les uns avec les autres.

Je ne crois pas aux politiques concoctées dans le secret des bureaux. Les quelques initiatives que nous avons prises et dont je vous ai fait part sont le fruit d'un dialogue initié dès le début de notre mandature.

La Région Poitou-Charentes a choisi d'adopter progressivement, dans tous ses secteurs d'intervention, une nouvelle manière de faire qui élargit résolument le cercle de la réflexion, de la délibération et de la décision : c'est la démocratie participative.

Elle repose sur une conviction forte : la compétence de nos concitoyens dans les affaires qui les concernent et leur capacité à orienter plus directement une action publique d'autant plus efficace qu'elle est construite avec eux ; bref, élaborer un véritable projet de société partagé.

Car ceux qui affrontent l'épreuve d'un handicap ne sont pas seulement porteurs de demandes légitimes, ils sont aussi apporteurs de quelque chose d'infiniment précieux : ce sont nos garde-fous contre la tentation du repli entre soi et du chacun pour soi.

Peut-être aurais-je dû commencer par cela : ce que nous apportent à tous, les personnes en situation de handicap, c'est l'obligation de vouloir une société qui assume sa pluralité sans jamais en faire l'alibi d'une citoyenneté à deux vitesses. Les personnes en situation de handicap nous rappellent à cet impératif de reconnaissance et de réciprocité dans un monde de marchandisation où tant de forces contraires sont à l'œuvre.

Nos échanges d'expérience sont source de richesse pour chacune de nos régions. A nous maintenant de traduire concrètement, dans les contextes qui sont les nôtres, cette exigence qui nous oblige.

Je vous remercie

Patrick LARIBLE
Conseiller Régional en charge du Handicap
Région Poitou-Charentes